

# services

enclair

**D'importantes échéances électorales** sont prévues en 2007. Si vous ne l'avez pas encore fait, vous avez jusqu'au 31 décembre 2006 pour vous inscrire sur les listes électorales et exprimer votre opinion.

## Le pouvoir de voter

**L'**année prochaine, deux scrutins majeurs – présidentielle et législatives – s'offrent à vous. Par votre vote, vous allez pouvoir exprimer votre point de vue et faire vivre la démocratie. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales, être au minimum âgé de 18 ans, avoir la nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques. L'inscription peut se faire à tout moment, mais il faut être inscrit avant le 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante. On peut également se faire inscrire par correspondance en envoyant toutes les pièces du dossier par lettre recommandée. N'attendez pas le dernier moment.

### Formalités

Il faut s'adresser à la mairie. Le conjoint peut être inscrit sur la même liste. Les pièces à fournir sont : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire), un justificatif attestant le domicile dans la commune depuis plus de six mois (facture d'électricité, téléphone fixe



**Les services état civil/élections de l'Hôtel de Ville et de la mairie annexe de La Peyrade vous reçoivent du lundi au vendredi.**

ou compagnie des eaux), ou un justificatif de paiement des impôts locaux dans la commune d'inscription depuis au moins cinq ans pour les électeurs propriétaires sur la commune (certificat du percepteur des impôts). Certaines personnes peuvent s'inscrire sur les listes en dehors des périodes de révision et voter dans l'année, notamment les jeunes qui ont 18 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier et la veille du jour d'une élection. Les électeurs déjà inscrits mais qui ont changé d'adresse sur

la commune depuis le dernier scrutin doivent signaler ce déménagement, toujours avant le 31 décembre pour leur permettre de recevoir la nouvelle carte et les documents électoraux à leur nouveau domicile.

**Renseignements**  
04 67 18 50 21  
(Hôtel de Ville) ou  
04 67 18 44 80  
(Mairie annexe de la Peyrade)

**Réception de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15 du lundi au jeudi, jusqu'à 17h le vendredi.**

### la carte d'électeur

L'inscription sur les listes doit être validée par la commission électorale. Elle prend effet au 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante. L'électeur reçoit sa carte d'électeur après cette date. Elle est gratuite. En cas de perte ou de vol, la mairie du lieu de vote peut délivrer une attestation d'inscription. Mais pas d'inquiétude le jour du scrutin, à condition d'être inscrit, une pièce d'identité peut suffire.